

NOTE DE RENTREE
Année scolaire 2017-2018

Madame, Monsieur,

A l'aube de cette nouvelle année scolaire, je souhaite, ainsi que l'équipe enseignante, une très bonne rentrée scolaire à tous les élèves.

Vous trouverez dans la note ci-dessous quelques renseignements utiles pour le bon déroulement de cette année scolaire.

FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

DIRECTION DE L'ÉCOLE

Mme DAÏNESI Marie-Laure

La directrice est déchargée à tiers-temps pour effectuer le travail de direction.

Jours de décharge : les jeudis après-midis et vendredis

Vous pourrez être reçus sur rendez-vous lors de ces deux journées.

HORAIRES DE L'ÉCOLE

CYCLE 1 (Maternelle) Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h35-11h35 et 13h35-16h35	CYCLE 2 & 3 (Elémentaire) Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-11h30 et 13h30-16h30
--	---

ORGANISATION DE L'ÉCOLE

L'école compte à ce jour 203 élèves, 8 classes et 1 ULIS.

REPARTITION DES CLASSES

TPS-PS : Mme Anne GOUTAGNEUX

MS-GSa : Mme Florence HUGÉ

MS-GSb : Mme Christine LEGRAS

CP-CE1 : Mme Christine MATHIEU

CE1 : Mme Laurence MENET

CE2-CM1 : Mme Marie-Laure GIACOMINI

CM1-CM2 a : Mme Estelle GILL (Jeudi et Vendredi) et Mme Marie-Laure DAÏNESI (Lundi, mardi et jeudi)

CM1-CM2 b : Mme Jasmine MOREL

ULIS : Mme Justine MEHAUDEN

RESEAU D'AIDE AUX ELEVES EN DIFFICULTE

Psychologue scolaire : M Arnaud WIEZECINSKI

ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE

Au cours de l'année scolaire, l'enseignant pourra proposer à votre enfant une aide s'il rencontre des difficultés dans ses apprentissages, un accompagnement dans son travail personnel ou une activité en lien avec le projet d'école.

Il pourra ainsi vous proposer de l'inscrire à une période (ou plusieurs) d'accompagnement pédagogique.

Ces séances auront lieu en petits groupes d'élèves. Les jours et heures seront communiqués ultérieurement.

TEMPS DE REPOS

En maternelle, un temps de repos est proposé aux élèves de PS après le repas, dès leur arrivée à l'école. Les parents sont invités à les accompagner au dortoir. Les élèves mangeant à la cantine sont accompagnés par les ATSEM.

SECURITE

La sécurité de nos enfants est l'affaire de chacun.

Aussi, je vous invite à détecter et signaler les comportements et les situations inhabituels :

- sac abandonné, colis suspect ;
- véhicule suspect (stationnement prolongé, comportement des occupants, moteur tournant) ;
- attitude laissant supposer un repérage (allées et venues, observation prolongée, etc.) ;
- sous-traitants, livreurs en dehors de leurs zone et horaires d'intervention.

Des dispositions sont d'ores et déjà en vigueur dans notre école :

- L'accueil à l'entrée de l'école est assuré par un adulte ;
- Un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;
- L'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement demandée ;
- Des exercices de sécurité (évacuation incendie et mise à l'abri ou confinement) vont être réalisés.

INFORMATIONS DIVERSES

TEMPS PERISCOLAIRES

La commune organise :

Une garderie le matin : de 7h15 à 8h10 et le soir de 16h30 à 18h00 Lieu : Ecole élémentaire

Une cantine scolaire

ELECTION DES DELEGUES DE PARENTS AU CONSEIL D'ECOLE

Les élections des parents d'élèves auront lieu le **vendredi 13 octobre 2017**, de 8h00 à 12h00 à l'école élémentaire (cycle 3). Les parents qui souhaitent se présenter doivent se signaler auprès de la directrice dès que possible.

Chaque parent est électeur et éligible.

Un calendrier des opérations sera distribué aux familles.

RELATIONS PARENTS-ENSEIGNANTS

Dates des réunions de classes

Une réunion de rentrée «enseignants/parents» aura lieu pour chaque classe au cours du mois de septembre.

Chaque enseignant expliquera l'organisation des apprentissages de l'année, en lien avec le rôle éducatif de la famille.

Cette rencontre est importante et il est indispensable qu'au moins un parent de chaque élève y assiste.

Maternelle (cycle 1) :

TPS-PS : vendredi 8 septembre à 17h00

MS-GSa : vendredi 8 septembre à 18h30

MS-GSb : vendredi 8 septembre à 17h30

Elémentaire (cycle 2) :

CP-CE1 : mardi 19 septembre à 17h45

CE1 : Mardi 12 septembre à 17h30

CE2-CM1 : Lundi 11 septembre à 17h30

Elémentaire (cycle 3) :

CM1 CM2 a : Vendredi 15 septembre à 17h30

CM1 CM2 b : Jeudi 14 septembre à 17h30

Les parents font partie intégrante de la communauté éducative.

Il me paraît important de rappeler que le sommeil des enfants est essentiel pour de bons apprentissages en classe.

Les enfants doivent donc être couchés tôt.

Vous êtes invités à nous signaler tout problème concernant votre enfant dont nous pourrions tenir compte.

Retards :

Les portails seront ouverts à 8h20 (8h25 en maternelle) et 13h20 (13h25 en maternelle) et fermés à 8h30 et 13h30 à l'école élémentaire et à 8h35 et 13h35 à l'école maternelle.

Il est nécessaire de respecter les heures d'entrée à l'école, car tout retard perturbe le travail de votre enfant et celui de sa classe.

En cas de retard exceptionnel, sonner au portail.

Tout retard devra être justifié.

Il importe également de venir chercher les enfants à l'heure, les enseignants ayant d'autres obligations professionnelles après la classe.

A l'école élémentaire, les élèves ne sont plus sous la responsabilité des enseignants aux heures de sorties.

Absences :

Les absences sont à prévenir impérativement le jour même, par téléphone, avant 8h30 le matin et 13h30 l'après-midi. Toute inscription à l'école maternelle et élémentaire vaut assiduité scolaire.

La directrice est tenue de prévenir M. l'Inspecteur de l'Education nationale de tout absentéisme au-delà de 4 demi-journées d'absence par mois non excusées par un motif légitime.

Les parents doivent venir chercher leur enfant à l'école pour s'absenter en cours de journée. En aucun cas, un enfant ne sera autorisé à quitter l'école seul sur les horaires scolaires.

Chaque élève aura un carnet de liaison. Toute information devra être signée des parents. De même, les parents pourront inscrire une demande de rendez-vous, excuser une absence, etc.

DOCUMENTS DE RENTREE

Dès le premier jour, l'enseignant de votre enfant lui remettra une fiche de renseignements pré-remplie que je vous remercie de corriger en rouge s'il y a des changements. Elle est à nous retourner rapidement, avant le 11 septembre.

Merci de la remplir consciencieusement et de prévenir l'école en cas de changement de coordonnées en cours d'année.

ASSURANCE SCOLAIRE

Toutes les activités facultatives, les activités dépassant l'horaire de l'école, les sorties en cars, nécessitent une assurance des élèves en **responsabilité civile** et en **protection individuelle corporelle**.

Cette assurance est donc indispensable pour les différentes activités proposées par l'école.

Les familles peuvent fournir à l'école l'attestation de leur assurance personnelle si elle couvre bien la responsabilité civile et la protection individuelle corporelle, ou adhérer à la M.A.E. (imprimés fournis aux élèves).

Les attestations d'assurance devront parvenir à l'école avant le 11 septembre.

COOPERATIVE SCOLAIRE

La coopérative scolaire permet aux classes de financer de petits achats occasionnels complémentaires ou des activités minimales.

Le montant de la cotisation est libre et peut être versé à tout moment au cours de l'année scolaire. Elle comprend également l'adhésion à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole).

Cette cotisation n'est pas obligatoire, mais elle apporte une souplesse au fonctionnement des classes et de l'école.

Merci d'établir un chèque (un chèque pour chaque classe si vous avez plusieurs enfants scolarisés) à l'ordre de la «coopérative scolaire». Un reçu vous sera retourné par chaque enseignant sur demande de votre part.

COLLATIONS EN MATERNELLE

Une collation (verre d'eau ou verre de lait) est proposée tous les matins et tous les après-midis aux enfants qui le souhaitent, juste avant les récréations. Les goûters à la récréation ne sont pas acceptés.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Les séances de sport, comme les autres disciplines scolaires, sont obligatoires pour tous les élèves. En cas d'impossibilité, un certificat de dispense temporaire peut être délivré par votre médecin.

HYGIENE

Les enfants doivent arriver à l'école dans un bon état de propreté. Toute maladie contagieuse doit être signalée, ainsi que la présence de poux.

Soyez vigilants et surveillez fréquemment la tête de vos enfants.

PHOTOGRAPHIES SCOLAIRES

Les photographies des classes seront effectuées le **vendredi 22 septembre** pendant le temps scolaire.

L'association des parents d'élèves organisera les prises de vue concernant les photographies individuelles ou regroupant les frères et sœurs.

DATES DES VACANCES SCOLAIRES

Vacances	Fin des cours	Reprise des cours
Toussaint	Samedi 21 octobre 2017	Lundi 6 novembre 2017
Noël	Samedi 23 décembre 2017	Lundi 8 janvier 2018
Hiver	Samedi 24 février 2018	Lundi 12 mars 2018
Printemps	Samedi 21 avril 2018	Lundi 7 mai 2018
Eté	Samedi 7 juillet 2018	

Je reste à votre entière disposition et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Marie-Laure DAÏNESI
Directrice de l'école



Signature des parents :